

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ ACCORDS D'EVIAN - Auteur Guy PERVILLE -

Les accords d'Evian signés le 18 mars 1962 par les représentants du gouvernement français et ceux du FLN étaient censés rétablir la paix en Algérie par un cessez-le-feu dès le lendemain 19 mars à midi. Les Français rapatriés de ce pays sont bien placés pour savoir que la réalité fut très différente, et c'est pourquoi ce nom leur rappelle de mauvais souvenirs qui les empêchent de considérer le 19 mars comme l'anniversaire de la fin de la guerre. Mais avant de pouvoir juger valablement ces accords, il est nécessaire de les connaître, afin d'éviter des erreurs trop souvent commises.

« Un bien étrange document »...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php?id_article=30

2/ 19 MARS - LE PARTI PRIS du Président HOLLANDE

Beaucoup d'écrits sur ce sujet dès que la date du 19 mars apparaît sur nos calendriers.

Mais cette année, pour la première fois, un Président de la République, en fonction, participera à la journée de commémoration, en France, sous le prétexte de réconcilier les mémoires... Pourquoi alors en privilégier une au détriment de l'autre et ainsi devenir le grand diviseur.



Le 19 mars 1962 c'est, paraît-il, le cessez-le feu en Algérie.

Ce jour est maintenant célébré en Algérie comme fête de la Victoire.

Devons nous, pour autant, nous associer à cette triste évocation alors que des milliers de morts et disparus de l'après 19 mars ont été les victimes innocentes de la barbarie, des promesses d'un cessez-le-feu non tenues par le FLN et des garanties d'Evian proclamées par l'Etat français non respectées ?

Le 19 mars est officialisé en France depuis le 29 novembre 2012 eu égard à la validation de la Loi portant reconnaissance par le Conseil Constitutionnel comme « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

Mais cette date ne supprime par celle du 5 décembre qui est un hommage aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord (décret du 26 décembre 2003). Le 5 décembre avait été choisie volontairement, par Jacques CHIRAC, comme une date neutre pour apaiser les esprits.

A noter que la loi du 28 février 2012 a également fixé, depuis, le 11 novembre comme une commémoration nationale pour tous les morts (c'est la fusion commémorative de tous les conflits).

Nous avons donc trois dates spécifiques de commémorations pour un même événement ce qui tend à prouver qu'il subsiste toujours une bataille mémorielle dont il y a lieu de s'interroger. Cela implique de facto le respect de toutes ces mémoires et dans une stricte neutralité.

Car il ne faut pas oublier les faits :

- non respect des Accords signés par le FLN et avec de graves dissensions internes. Il est même établi que ces accords furent désavoués par le FLN avant même la proclamation de l'indépendance.
- soubresauts de l'OAS, non signataire des Accords précités,
- exode, dans des conditions très difficiles, de plus d'un million de français d'Algérie,
- massacre de milliers de Harkis avec leurs familles abandonnés par la France,
- perte de 13 départements français dès le 3 juillet 1962,
- épilogue d'ORAN, et son pogrom du 5 juillet 1962 avec ses 900 morts ou disparus,
- le 19 mars n'a jamais été la fin de la Guerre d'Algérie puisque celle-ci a perduré avec un nombre de morts et de disparus supérieur à la période conflictuelle (1^{er} novembre 1954 au 18 mars 1962).

François MITTERRAND avait exposé son refus à cette date de commémoration : <https://www.youtube.com/watch?v=12OOolaHssA>

Un nombre de victimes (morts et disparus, voir ci-dessous), après le 19 mars, chiffré à des milliers, que l'on ne peut balayer d'un revers de main comme variable d'ajustement d'une fin de conflit non maîtrisée... Prétendre que c'est de « la digression, l'enfumage et de la diversion à les citer », comme l'affirme la FNACA ; c'est une indécence totale et aussi un déni de vérité.

A - BILAN GLOBAL DES DISPARUS : (Corps jamais retrouvés) - Source travaux Jean-Claude ROSSO

| | Avant 19 mars 1962 | Après 19 mars 1962 | Total (Jusqu'au 31 décembre 1962) |
|------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|
| -Civils..... | 371 | 1249 | 1620 |
| -Militaires..... | 328 | 92 | 420 |
| -Total..... | 699 | 1341 | 2040 |

B - Répartition des Disparus concernant l'année 1962 :

Année 1962.....1289 + 103 = 1392 répartis :

| | Jusqu'au Cessez le feu | | | Après le cessez le feu | | | |
|-------------------------|------------------------|------------|-------------|------------------------|------------|-------------|-----------------------------|
| | Civils | Militaires | Total | Civils | Militaires | Total | |
| -Janvier..... | 8* | 6 | 14 | | | | * dont 4 le mois est ignoré |
| - Février..... | 11 | 4 | 15 | | | | |
| - Mars (au 18 inclus) | 21 | 1 | 22 | | | | |
| - Mars (dès le 19)..... | | | | 11 | 0 | 11 | |
| - Avril | | | | 128 | 14 | 143 | |
| - Mai | | | | 260 | 9 | 269 | |
| - Juin | | | | 218 | 17 | 235 | |
| - Juillet | | | | 426 | 37 | 463 | |
| - Août | | | | 115 | 12 | 127 | |
| - Septembre | | | | 53 | 2 | 55 | |
| - Octobre | | | | 17 | 1 | 18 | |
| - Novembre | | | | 16 | 0 | 16 | |
| - Décembre | | | | 5 | 0 | 5 | |
| TOTAUX | 40 | 11 | (51) | 1249 | 92 | 1341 | (= 1392 *) |

La Commission Internationale de Recherche Historique sur les Evénements d'Algérie (1963) apporte aussi des précisions sur les enlèvements :

Extraits [...]

[« ...En ce qui concerne les enlèvements de Musulmans, on estime grosso modo à 10 000 le nombre des disparus ; ce chiffre s'ajoute aux 150 000 Musulmans assassinés au moment de l'indépendance. Notons au passage que ce chiffre de 150 000 morts résulte des renseignements recueillis par les autorités militaires françaises et qu'il est vérifiable en faisant le compte village par village, douar par douar, ville par ville des "veuves de la libération", c'est-à-dire des femmes dont les maris ont été abattus, dans des conditions très souvent atroces et barbares, dans les jours qui ont précédé et suivi la proclamation de l'indépendance.

Cliquez SVP sur ce lien : http://www.harkis.com/article.php3?id_article=77

« Citons deux chiffres à cet égard :

-BOGHARI, petite sous-préfecture du département du TITTERI, dans l'Algérois, compte 700 "veuves de la libération" ;
-AÏN BOUCIF, village voisin, en compte plus de 400 ;

Ces "veuves de la libération" ne perçoivent plus les allocations familiales parce que femmes de traîtres et leurs enfants qualifiés fils et filles de traîtres ne sont pas admis dans les établissements scolaires « pour des motifs d'ordre public »...

[« ...C'est après les Accords d'EVIAN et souvent même après la proclamation de l'indépendance algérienne que des milliers de personnes ont été séquestrées, torturées, soumises à des traitements dégradants et souvent assassinées.

Un millier d'hommes et de femmes étaient dans des camps de travaux forcés, dans les mines ou dans les maisons de prostitution. Le Gouvernement français, d'alors, préfère nier obstinément ce fait et laisser sans suite les ouvertures, dues à des initiatives non officielles, qui auraient pu conduire à la libération de quelques-uns de ces infortunés.

La conscience du monde civilisé, qui s'émeut à juste titre quand les droits de la personne humaine sont violés où que ce soit sur la terre, continuera-t-elle à opposer un silence honteux à la tragédie des disparus d'Algérie ? »]

Derrière ces chiffres, auxquels il faut ajouter les milliers de tués dont les corps ont jonché la terre algérienne après le 19 mars 1962, ce sont des FRANÇAIS qui ont été les victimes des saigneurs du FLN ou d'opportunistes de la 25^{ème} heure...

Et pour ceux qui persistent à croire que seule l'OAS était responsable du non respect du cessez-le-feu, voici un extrait de l'étude de monsieur Guy PERVILLE (source : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=309)

[...En effet, on peut démontrer que le FLN a commis de nombreuses violations du cessez-le-feu dès les premiers jours, et avec une gravité croissante.

« En effet, dès le début, l'ALN interpréta les clauses du cessez-le feu tout autrement que le commandement français. Pourtant, l'article 3 de l'accord de cessez-le-feu semblait très clair : « *Les forces combattantes du FLN existant au jour du cessez-le-feu se stabiliseront à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle. Les déplacements individuels des membres de ces forces en dehors de leur région de stationnement se feront sans armes* ».

« L'armée française tenta donc de s'opposer à l'expansion des groupes armés de l'ALN puis elle cessa de le faire sous le gouvernement de Georges POMPIDOU. Au conseil des ministres du 25 avril 1962, à une question implicite d'Edgar PISANI : « *On dit que l'armée française ne peut pas circuler, alors que l'ALN se promène en toute liberté* », Louis Joxe répondit : « *En réalité, nos troupes sont consignées dans leurs casernes, tandis que l'ALN qui n'est ni ravitaillée ni payée, cherche de quoi survivre : la faim fait sortir le loup du bois* ».

« Et le général de Gaulle, en poussant un soupir, ajouta : « *On a beaucoup de choses à faire à la fois. L'ALN vivait de trois ou quatre cents millions qui lui étaient envoyés de France : ils n'arrivent plus. Alors, elle se promène. Elle s'est aperçue de ce qu'on peut faire avec une mitrailleuse. Elle tente de continuer. Il est impossible de la laisser continuer. Elle se promène en armes, elle fait de la parade. Il faut la cantonner. C'est à l'Exécutif provisoire de régler le problème* ».

« Mais en réalité, ce problème ne fut jamais réglé. Malgré ces consignes d'abstention, le nombre de militaires tués ou disparus après le cessez-le feu ne fut pas négligeable. Selon un bilan officiel limité aux deux premiers mois du cessez-le-feu, l'armée française compta dans ses rangs 58 tués et 190 blessés du fait de l'OAS, mais aussi 32 tués, 84 blessés et 35 enlevés du fait de l'ALN...]

Le choix du Président de la République, président de tous les Français, est donc celui du 19 mars, qui est soutenu par une minorité d'associations du monde combattant. A ce jour il n'existe toujours pas de traité de paix « officiel » signé entre l'Algérie et la France.



Cette surprenante décision, peut être liée aussi à un intérêt électoraliste, ravivera une fois de plus des feux mal éteints. Nous avons déjà remarqué le positionnement du candidat HOLLANDE à la présidentielle d'alors ; fleurir un quai de Seine pour commémorer des victimes FLN suite à la manifestation de Paris, le 17 octobre 1961. C'était effectivement un signe prémonitoire !

Par contre et malheureusement jamais une rose n'a été déposée, par lui, au pied d'un mémorial pour les victimes innocentes du 26 mars 1962 (Alger + de 50 morts), ou du 5 juillet 1962 (Oran : 900 morts ou disparus). Pourquoi ?

Commémorer le 19 mars c'est le déni des milliers de morts et disparus de l'après cette date.



19 mars 1962 : La famille CHANDO (3 personnes) est portée disparue à BOGHARI.,
19 mars 1962 : Monsieur HADJARI –CHAÏLA Lahouari (35 ans) enlevé et disparu à ORAN,
20 Mars 1962 : Monsieur PALLIER Pierre (52 ans) enlevé et disparu à ALGER,
20 Mars 1962 : Monsieur CASAVECCHIA Claude (19 ans), assassiné à ORAN, etc....

Et si vous souhaitez faire part de votre incompréhension, voici l'adresse du site de l'Élysée

<http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

3/ **Le PS semble avoir la mémoire courte. Qu'en pense Benjamin STORA ?** - Source H. CUESTA -

Voici in extenso la proposition de résolution présentée en 2004 par d'éminents membres du Parti Socialiste, dont un certain nombre nous gouvernent actuellement, et qui concerne les massacres opérés contre la population Française, en Algérie après le 19 mars 1962

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <https://blogs.mediapart.fr/francois-pelletan/blog/200315/le-ps-semble-avoir-la-memoire-courte-que-pense-benjamin-stora>

Et aussi : <http://www.parismatch.com/Actu/Politique/Benjamin-Stora-l-historien-du-president-161246>

4/ **Communiqué** – Auteur Alain ALGUDO, Président CDFA/UCDARA et Vice Président de VERITAS –

Ce 19 Mars, nous irons mettre nos drapeaux en berne sur notre stèle de BÉZIERS.

Et pour cause, pour la première fois depuis 54 ans un Président de la République assistera au "Quai Branly" à Paris aux cérémonies des sinistres « accords d'Evian ». Même DE GAULLE, et par la suite les Présidents gaullistes ou apparentés, n'avaient osé ! Ce même jour le FLN fête officiellement sa « victoire !! »

Alors, que ceux des nôtres, non empêchés, et qui n'ont pas la mémoire courte se retrouvent ce jour là devant notre stèle LE SAMEDI 19 MARS PROCHAIN à 10 h 30 en signe de protestation contre cet acte de soumission officiel de cette République de la repentance.

5/ **Lettre de Madame Simone GAUTIER au Président de la République**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'horreur et la douleur que je ressens à la lecture des informations concernant votre projet de commémoration, reçues par le net.

Vous devez vous rendre au quai Branly, ce 19 mars, pour prononcer un discours, devant le Mémorial National de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Il s'agirait bien d'une journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. C'est ce que vous affirmez n'est-ce-pas ?

En réalité, Monsieur le Président, je vous plains. Il se fera évident que vous êtes fort mal informé pour glorifier une telle date. Il s'agit de la commémoration d'un impudent mensonge d'Etat. Tous les anciens combattants le savent, les avez-vous interrogés ? Le savent, aussi, tous ceux qui ont vécu cette époque et qui n'ont pas manqué d'accomplir leur devoir de transmission des faits, bien au-delà de leurs générations.

Ce 19 mars 1962 est la date de la signature des soi-disant accords d'Evian, ce sinistre mensonge d'Etat. Vous ne pouvez pas ignorer, en effet, que ce 19 mars 1962, ne fut en réalité que « l'accord » de poursuivre l'horreur dans laquelle nous, les Français d'Algérie, fûmes plongés, de même que les Harkis et autres musulmans pro-français, en toute conscience.

Vous ne pouvez pas ignorer que la signature du 19 mars 1962 ne fut qu'un paraphe du sang et tous les chantres pseudo-historiens dont - malheureusement pour votre connaissance - vous vous entourez, n'y changeront rien.

J'ai l'honneur de vous remettre, en pièce jointe, le courrier que j'ai adressé à vos prédécesseurs à propos d'un de ces massacres qui suivirent, le massacre du 26 mars 1962, Plateau des Glières à Alger. C'est au cours de cette tuerie, au milieu d'une humble foule de femmes, d'enfants, de vieux messieurs portant fièrement leurs décorations, que le père de mes enfants fut assassiné, sur un ordre venu du sommet de l'Etat.



J'ai refusé que le nom de mon époux soit inscrit sur la colonne du Quai Branly.

Par cette lecture vous comprendrez à quel point je suis heureuse, aujourd'hui, eu égard à la cérémonie que vous entendez y tenir, que le nom de mon époux ne figure pas sur cette colonne. Sa mémoire ne participera pas du déshonneur posthume, -de la souillure-, infligé à la mémoire de tous ceux dont les noms sont énumérés là.

Comment pouvez-vous prétendre représenter la France et les Français dans la commémoration d'une paix qui a provoqué deux fois plus de morts que durant tout le conflit ? Quelle paix allez-vous évoquer devant les familles des Disparus.

Vous ne servez pas la paix en nous donnant une image de morgue. Et plus qu'un déni de mémoire, car là, il existe bien quelque chose, vous utilisez le déplacement de la mémoire, le plus horrible qui puisse exister, cette tentation d'éradiquer tout un peuple, tout un pan de l'Histoire de l'humanité à laquelle nous appartenons. Quoique vous tentiez, nous existons.

Tous les échos douloureux, qui vous parviennent à l'évocation de cette date funeste, ainsi que ma propre douleur contribueront, je l'espère, à votre méditation sur le sujet.

Tout en comptant sur votre compréhension, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, les respectueuses salutations dues à votre charge.

NDLR : Merci à madame Simone GAUTIER de nous avoir autorisés à diffuser cette lettre poignante.

Son mari, Philippe GAUTIER (né en 1934 à Paris) était un ingénieur informatique (IBM) tué, le 26 mars 1962 à ALGER, au milieu d'autres civils par des soldats de l'armée française, dont le 4^e Régiment de Tirailleurs.

Nous rendons hommage à toutes ces innocentes victimes en rappelant que le 26 mars ne fut pas le seul cas où des soldats français tirèrent sur des compatriotes sans arme comme par exemple : le 13 décembre 1960 à BONE où il y eut deux morts (KANDEL Alain, 16 ans, et GAMBIA Gilbert, 15 ans) et des blessés graves.



Mémorial du Quai BRANLY

https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9morial_national_de_la_guerre_d'Alg%C3%A9rie_et_des_combats_du_Maroc_et_de_la_Tunisie

6/ Commémoration du 19 mars : La mémoire de la guerre d'Algérie divise toujours la France

(Ndlr : VERSION ALGERIENNE)

François HOLLANDE participera aux célébrations du Cessez-le-feu le 19 mars, ce qui crée déjà une polémique parmi de nombreuses associations, notamment de harkis et de pieds-noirs. Le président français prononcera le 19 mars prochain un discours devant le mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, situé au Quai BRANLY.



Aucun Président français, depuis l'indépendance de l'Algérie, n'avait pris part à ces commémorations, inscrites dans la loi par une proposition socialiste adoptée le 8 novembre 2012. François MITTERRAND, qui a toujours été opposé à l'officialisation de cette commémoration, avait déclaré à l'époque : « On peut choisir n'importe quelle date sauf le 19 mars ». Jacques CHIRAC avait inauguré le monument, mis Nicolas SARKOZY n'a jamais célébré cet événement.

L'Elysée a indiqué que le président HOLLANDE souhaite commémorer le Cessez-le-feu et non les Accords d'EVIAN, signé le 18 mars 1962. De leur côté les associations de rapatriés considèrent la date du 19 mars comme une défaite et la fin de l'engagement des autorités françaises dans la défense de leurs ressortissants.

L'ensemble du conflit reste marqué par la violence des affrontements et le nombre des morts, essentiellement du côté algérien (*ndlr : version hémiplegique du journaliste algérien !*).

Un débat sensible

La commémoration du 19 mars 1962, date du cessez-le-feu bilatéral, reste donc un débat sensible en France. La bataille mémorielle et politique divise en deux camps les anciens combattants d'Algérie, mais aussi une partie de l'échiquier politique. Les opposants à la commémoration du 19 mars, recrutés surtout dans le camp plutôt des nostalgiques de l'Algérie française, font valoir que le conflit a perduré, notamment à travers les opérations de l'OAS. **Il est vrai qu'on estime à 155 000 les nombres des morts post cessez-le-feu, entre mars et juillet 1962.**

En 2000, le député Bernard CHARLES (radical-socialiste) dépose une première proposition de loi « tendant à instituer une journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie ». Celle-ci, reprise par des personnalités du PS et de la droite, est adoptée en 2002. Depuis une loi française du 6 décembre 2012, le 19 mars, « jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie », est déclaré « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc », reprenant la proposition de Bernard CHARLES.

En France, le souvenir de cette guerre s'estompe

Mais 54 ans après le cessez-le-feu, la mémoire de la guerre d'Algérie divise toujours : de nombreuses associations de Harkis et de pieds-noirs ont réaffirmé leur opposition à la commémoration du 19 mars. Plusieurs maires, notamment dans le Sud de la France, du parti *Les Républicains* et bien sûr des élus du *Front national* boycotteront la commémoration. Les associations ont depuis longtemps opté, plutôt que la date du 19 mars, pour celle du 5 décembre, jour de l'inauguration par Jacques CHIRAC du mémorial consacré aux 24 000 militaires français tués pendant le conflit...

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20160309/commemorations-19-mars-memoire-de-guerre-dalgerie-divise-toujours-france/>

7/ «François Hollande ne doit pas se rendre aux cérémonies du 19 mars»



Jean Frédéric POISSON

http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA34593

Le député Jean- Frédéric POISSON, candidat à la primaire de la droite, demande au président de la République de ne pas se rendre aux commémorations de la signature des accords d'Evian.

La présence officielle de François Hollande aux cérémonies de commémoration du 19 mars, faisant mémoire de la signature des accords d'Évian et de la soi-disant fin des combats de la guerre d'Algérie, est annoncée. Chacun connaît les controverses douloureuses dont cette date est entourée. La participation du chef de l'Etat à cette commémoration sera une première pour un Président de la République. Jacques Chirac avait fixé la date du 5 décembre pour une unique commémoration officielle des combats d'Afrique du Nord. Ce faisant, il était parvenu à préserver ce devoir de mémoire de toute volonté de récupération comme de tout ressentiment. En décidant d'officialiser par sa présence la date - certes des accords d'Evian, mais combien douloureuse cependant - du 19 mars, François Hollande s'engage dans une récupération politique et provoque un large ressentiment.

Sans doute veut-il par cette décision inédite en faire un événement qui le placerait dans l'Histoire? Elle est en fait une insulte pour de nombreuses familles de soldats et de rapatriés au sang versé et aux larmes mêlées. Cet acte illustre une forme de constance de son quinquennat : alors que le Président de la République devrait incarner l'unité nationale, il n'aura eu de cesse de dresser les Français les uns contre les autres.

Pourquoi manipuler l'Histoire de notre pays en occultant ou niant sa réalité? Pourquoi insulter la mémoire de ceux de nos compatriotes qui se firent tuer dans ce conflit? Pourquoi cultiver ce déni de vérité d'un cessez-le-feu bafoué par des massacres d'après mars 1962 comme à Oran en juillet de cette même année? Pourquoi diviser une fois encore le peuple de France par une posture mémorielle idéologique? Pourquoi vouloir affranchir les français à leur insu de leur devoir de reconnaissance envers les harkis, les rapatriés et leurs familles, éternels abandonnés de notre récente histoire, et qui ont connu dans leur chair meurtrie et par leur vie offerte le sacrifice pour la France?

Monsieur le Président, votre émotion affichée en ce jour du 19 mars, faisant écho aux si poignantes sonneries aux morts contraintes d'être jouées, sonne déjà faux. Les Français supportent de moins en moins vos compromis et vos postures, ces faits du prince qui abîment leur histoire, l'honneur d'un peuple, le crédit de la France.

Par respect pour tous les disparus, tous les rapatriés et tous les harkis, pour tous les Français, militaires et civils, qui ont payé dans leur chair ou de leur vie le drame de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, j'invite les Français à réserver leur hommage aux cérémonies du 5 décembre. Par souci d'unité nationale.

Source : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/03/10/31003-20160310ARTFIG00233-guerre-d-algerie-francois-hollande-ne-doit-pas-se-rendre-aux-ceremonies-du-19-mars.php>

8/ Programme FR 3 DU JEUDI 17 MARS 2016 - Sources Mmes POINT et BLASCO/CESAR -

A voir sur le programme de la semaine prochaine que FR3 diffuse un documentaire Jeudi 17 Mars 2016, à 23 H 45 :

« PRISONNIERS FRANCAIS DU FLN ».

Ce documentaire est suivi à 0 H 45 du film « l'AMERE PATRIE : le retour des français d'Algérie »

9/ LIVRES

Général Bertrand SOUBELET

Le 24 mars, le général de corps d'armée Bertrand SOUBELET publiera, chez Plon, un ouvrage intitulé "Tout ce qu'il ne faut pas dire". Si le titre annonce la couleur, le sous-titre est encore plus clair: "Insécurité, justice, un général de Gendarmerie ose la vérité". Nous n'avons pu prendre connaissance du contenu de ce livre, mais il doit être sensible, surtout si l'on se rappelle que le franc-parler du général lui avait valu, le 1er septembre 2014, de perdre sa place de Directeur des opérations et de l'emploi, c'est à dire de numéro 3 de la Gendarmerie. D'autant qu'il est extrêmement rare, en France, de voir des généraux en activité s'exprimer sur des sujets d'actualité. Le 18 décembre 2013, alors DOE de la Gendarmerie, le général SOUBELET avait exprimé de fortes réserves sur la politique pénale face aux délinquants, relevant notamment le nombre de remises en liberté. Ses propos, tenus devant la commission de "lutte contre l'insécurité" présidée par le député socialiste Jean-Pierre BLAZY, avaient surpris.



Si de nombreux gendarmes de la base avaient salué ces positions, leur auteur s'était attiré les foudres de sa hiérarchie et s'était vu recadrer par le Premier ministre, Manuel VALLS, le 7 janvier 2014 lors de ses vœux à la Gendarmerie: « Les forces de l'ordre et la justice doivent partager les mêmes buts », avait estimé le ministre, précisant qu'avec "la Garde des sceaux, nous sommes sur la même longueur d'onde". "Je

demande de poursuivre le travail dans le même état d'esprit et je ne tolérerai aucun manque à cette ligne de conduite sur le cap, la direction et la manière de travailler ensemble car l'engagement et la loyauté sont indispensables »....

André BROCHIER « *Dictionnaire des Communes, douars et centres d'Algérie* » - Source CDHA Aix en Provence -

Comment l'administration civile française a-t-elle organisé, au niveau local, le maillage administratif du territoire algérien, et par là de ses populations, avant la mise en place de communes identiques à celles de la métropole en 1956 ? C'est à cette question que répond ce dictionnaire qui propose de suivre, pour chaque unité administrative, les modifications et évolutions qui lui furent apportées au fil des ans. Communes de plein exercice, communes mixtes, douars, centres de colonisation, centres municipaux, reprennent ainsi vie pour éclairer le passé mais aussi le présent de l'Algérie.



Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.cdha.fr/un-travail-exceptionnel-le-dictionnaire-dandre-brochier>

Rencontre avec son passé...



Jocelyne MAS replonge dans le livre douloureux de ses souvenirs d'une Algérie française. Beaucoup d'émotion à la clé !

Cliquez SVP sur ce lien : https://pariscotedazur.fr/archives/2016/3/6/souvenirs_d'outre-m%C3%A9diterran%C3%A9

« VENT D'ESPOIR » Monique MASSOT-ESCARAVAGE aux éditions AETH - Source Mr F. HORTA -

Paris 1848. La misère qui sévit dans le pays, pousse un couple d'Alsaciens sur les chemins de l'exode. Une nouvelle colonie va les accueillir, livrant la perspective d'une vie meilleure. Malheureuse en ménage, battue, humiliée, la jeune Justine se voit offrir par un heureux concours de circonstances, la chance de recommencer sa vie, en la personne d'un ouvrier parisien rencontré sur le quai de Bercy alors qu'elle s'apprêtait, seule, à s'embarquer à bord d'une péniche. En effet, son mari, ivrogne notoire lui a fait faux bond au dernier moment... Sous couvert de bons sentiments, passion, amour, amitiés, rougeoient les braises du poison, de la haine, de la vengeance, de la destruction qui jalonnent ce roman passionnant dans un pays neuf pour des gens neufs.



Monique MASSOT-ESCARAVAGE

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.letemps.fr/>

CLAUDE BARTOLONE EN VISITE À ALGER



L'ALGÈRE VA ENVOYER DES IMAMS EN FRANCE



LA FRANCE RECONNAÎT LE MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961



22 000 NOMS DE DAESHISTES DEVOILÉS LA FRANCE, 1^{ER} FOURNISSEUR DE DJHADISTES ÉTRANGERS POUR DAESH



BONNE JOURNÉE A TOUS

Jean-Claude ROSSO

